

Accord exprès et information préalable du conjoint

(Activité – régime de la communauté des biens)

Je soussigné(e) Axel Stéphane KYROU
né(e) le 10/02/1964 à Paris 14
demeurant au 36, rue Anatole France

94800 Villejuif

époux de **Mitra KYROU**, mariés sous le **régime de la communauté des biens**,

déclare avoir été **préalablement informé(e)** du projet de ma conjointe d'exercer une activité professionnelle indépendante en tant qu'**auto-entrepreneur**, sous l'intitulé suivant :

**Psychodramatiste, praticien(ne) en psychodrame en institution,
accompagnement individuel et collectif par des techniques de mise en
situation et d'expression à des fins de développement personnel,
relationnel et de mieux-être, sans diagnostic ni acte réglementé.**

Par la présente, je donne mon **accord exprès** à l'exercice de cette activité et reconnais avoir été informé de ses conséquences juridiques et patrimoniales, conformément aux dispositions applicables du Code civil.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À Villejuif, le 07/02/26

Lu et Approuvé, bon pour accord

Signature du conjoint :

A Kyrou

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »)